

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,  
2 novembre 2010 à 19h30 à la bibliothèque de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à  
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne  
Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

Ouverture de la séance à 19h40.

**10-11-430**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dérogation mineure – Gilles Gagnon – 169 Des Pêcheurs
3. Dossier litigieux - 389 et 391 route 366 ouest
4. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

3. Incinérateur
4. Levée de la séance

Adoptée

**10-11-431**

**DÉROGATION MINEURE – Gilles Gagnon – 169, des Pêcheurs**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2010, le conseil a refusé d'accorder la dérogation  
mineure concernant le terrain situé au 169 des Pêcheurs;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un permis a été révoqué et qu'aucun autre permis n'a été émis  
dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre à huis clos a été tenue le 19 octobre dernier invitant  
M. Gagnon à expliquer son cas aux membres du conseil ;

Il est

Proposé par Jim Coyle

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QU'en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil  
demande la republication de l'avis public de dérogation mineure et que ladite demande de  
dérogation soit acceptée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le propriétaire s'engage et ce, dans les plus brefs délais, à  
soumettre les demandes de permis et autres documents requis afin de régulariser la situation.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle  
Roger Larose

CONTRE

Lynne Beaton  
Inès Pontiroli  
Brian Middlemiss  
Dr Jean Amyotte

Rejetée

**10-11-432**

**DOSSIER LITIGIEUX – 389 et 391 route 366 ouest**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à Me Michel Lafrenière un avis sur les différents dossiers litigieux des adresses 389 et 391 route 366 ouest et nous fasse les recommandations d'usage entre autre sur les aspects de nuisances, Q.2-R8 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées), désaffectation d'un puits d'eau potable, usage commercial en zone résidentielle, bâtiment et usage en bande de protection riveraine, construction-rénovation d'un bâtiment existant, et autres aspects de la réglementation en vigueur.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 1 500,00 \$ à ces fins.

Adoptée

**10-11-433**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h40 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*